

DÉONTOLOGIE DES AGENTS PUBLICS



1 jour (à titre indicatif)

APPRÉHENDER LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL

Initiée dans le cadre de la moralisation de la vie publique, la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a réaffirmé les valeurs fondamentales du service public. Complétée par plusieurs lois et décrets, notamment la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et intégrés pour l'essentiel dans le nouveau Code général de la fonction publique, ces textes précisent les différentes obligations et valeurs professionnelles qui s'imposent aux agents publics pour servir au mieux l'intérêt général. Ils précisent également le rôle et les attributions des différents acteurs de la déontologie dont le référent déontologue et la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Cette formation d'une journée, proposée en exclusivité intra vous permettra de répondre à toutes vos questions pratiques

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de la loi de transformation de la fonction publique, notamment le décret du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques, ainsi que les apports jurisprudentiels

LES PRINCIPES ET OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

- › L'obligation de dignité, de probité et d'intégrité
- › L'obligation de neutralité, d'impartialité et de laïcité
- › L'obligation de désintéressement et la prévention des conflits d'intérêts
- › Les déclarations d'intérêts et de patrimoine
- › Le secret et la discrétion professionnelle, l'obligation de réserve
- › Le cumul d'activité
- › Le devoir d'obéissance

Echanges avec les participants sur l'application des principes déontologiques dans leur vie professionnelle

LES ACTEURS ET LES INSTANCES DE LA DÉONTOLOGIE

- › Le référent déontologue
- › Le référent laïcité
- › Les chefs de service
- › La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)
- › Les lanceurs d'alerte
- › Les représentants d'intérêts
- › Le défenseur des droits
- › Les chartes de déontologie

QCM sur les acteurs et les instances déontologiques dans la Fonction publique - Réflexion sur l'élaboration d'une charte de déontologie

LES SANCTIONS POUR MANQUEMENTS AUX RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

- › Les sanctions administratives
- › Les sanctions civiles et pénales

Analyse de la jurisprudence relative aux manquements à la déontologie.

OBJECTIFS

- Respecter le cadre institutionnel de la déontologie et ses implications dans le fonctionnement des services.
- Coordonner ses actions avec l'ensemble des acteurs et instances de la déontologie.
- Sécuriser ses pratiques au quotidien pour éviter des sanctions.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation d'une journée basée sur l'interaction : des échanges sous forme de "questions/réponses" ponctuent chacun des points-clés de la formation
- Une formation animée par un consultant expert en droit de la fonction publique

PROFIL DES PARTICIPANTS

Référents déontologues, responsables et gestionnaires des services RH/personnel/carrières, tout agent public souhaitant mieux connaître les nouveaux principes de déontologie et leurs impacts. Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YEON
Formacode : 13041 /
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.